

Point de vue Environnement

N° 4 – mai 2000

Gagny Environnement 18 rue de Collines 93220 Gagny ☎ 01 43 81 10 92

Sommaire

- 1 – Editorial : Gagny Notre Patrimoine
- 2 – Cotisation 2000
- 3 - Manif. A Roissy Charles de Gaulle
- 4 – TGV Est
- 5 - Plan de Déplacement Urbain

1 - Editorial

Que diriez-vous d'un concours photos et d'une exposition sur le thème de « Gagny notre patrimoine » ?

Cela nous changerait de nos austères préoccupations sur le POS, l'urbanisme et les situations conflictuelles qui sont notre pain quotidien et auxquelles la plupart d'entre vous, ne peut prendre une part active à moins d'être directement concerné.

Ce serait un autre moyen, ouvert à tous les membres de l'association et aux gabiniers non membres, pour se réunir, découvrir le patrimoine de notre ville, le mettre en valeur, le mémoriser en l'an 2000, célébrer aussi à notre façon le centième anniversaire de la loi 1901 sur les associations, trouver enfin une occasion de développer une relation positive avec la municipalité.

Qu'en pensez-vous ? Si vous êtes favorables à cette démarche, il faut nous le dire.

Si vous voulez qu'elle se réalise, il faut vous investir dans son organisation et me prévenir de votre disponibilité car une équipe de 6 personnes au moins est nécessaire pour mettre en œuvre ce projet.

Je vous en donne les principales étapes.

Jusqu'au 6 juin :: Constitution de l'équipe des organisateurs.

De 7 juin au 8 septembre : Organisation, obtention de la participation de sponsors et de l'accord des principaux acteurs de la cité.

9 & 10 septembre : Lancement du concours photos à l'occasion du Forum des associations. Ouverture des inscriptions et de la collecte des photos par un procédé préservant l'anonymat des concurrents.

30 novembre : Clôture des inscriptions et de la collecte des photos.

Décembre : Dépouillement du concours, choix des photos à exposer et de celles récompensées. Préparation de l'exposition.

Courant janvier 2001 : Proclamation des résultats lors du vernissage d'une exposition qui pourrait durer huit jours environ.

Soyez enthousiastes. N'hésitez pas à vous engager. Donnez moi votre accord pour participer à cette organisation. Venez rejoindre l'équipe.

J'attends votre appel au 01 43 81 10 92

Henri Druésne, président

2 Cotisation 2000 (rappel)

Vous n'avez pas réglé votre cotisation. Pouvez-vous le faire rapidement. Merci.

3 – Bientôt un avion toutes les 30 secondes

Le trafic aérien est en augmentation constante. Des solutions doivent être trouvées pour limiter, voire diminuer les nuisances actuelles. Des manifestations se dérouleront le même jour dans les principaux aéroports européens.

Une grande manifestation est organisée par l'**A.D.V.O.C.N.A.R.** pour :

- Limiter le trafic aérien et l'arrêt des vols entre 22 h et 6 h
- L'interdiction des avions les plus bruyants
- La décision de la mise en chantier d'un 3^{ème} aéroport.

samedi 20 mai 2000 à 9 h

à Roissy, parking PF, zone de fret 2

Liaison RER Roissy 1- Zone de fret 2 assurée

Vous trouverez joint le tract de l'A.D.V.O.C.N.A.R. présenté par Environnement 93, dont Gagny Environnement est membre.

Les nuisances en constante augmentation, provoquées par l'exploitation des aéroports situés en site urbanisés sont de plus en plus mal vécues par les riverains de ces aéroports en particulier sur les communes voisines. L'association a reçu déjà quelques réclamations de la part de gabiniers plus sensibilisés sur ce problème. Ils se plaignent notamment, d'une recrudescence de passage les week-ends en période estivale.

Nous avons consulté l'aéroport de Roissy qui nous a fourni les flux aériens (atterrissages et décollages) des aéroports de Roissy et du Bourget. Ces documents sont à votre disposition.

Que peut-on en déduire aujourd'hui ?

Les survols directs sont peu nombreux avec une hauteur supérieure à 3600 mètres.

Que sera demain ?

L'explosion prévisible du transport aérien peut inquiéter.

Pour Gagny l'examen des zones de survol montre que certains couloirs aériens sont tangents à notre ville et que toute augmentation du trafic de Roissy et/ou du Bourget aura un impact significatif, alors que certains annoncent pour l'été 2000 des records avec 90 à 95 avions à l'heure contre 80 en 1999.

4 – TGV Est

Le TGV Est présentera sans conteste un intérêt national économique et sera source de progrès de tous ordres pour la région est.

Cependant il peut y avoir des conséquences gênantes qui doivent être évaluées dès maintenant de façon à être maîtrisées ou compensées.

Il y a risque de création ou d'augmentation de nuisances pour les riverains situés à proximité de la ligne SNCF qui traverse notre commune et qui sera une zone d'accélération et de décélération des TGV.

La loi prévoit que le responsable de la création d'infrastructure nouvelle, doit prendre en compte dans ses études, les moyens à mettre en place pour ne pas augmenter les nuisances. Il est donc nécessaire dès maintenant de mesurer l'ambiance sonore et vibratoire actuelle qui servira de référence pour apprécier son évolution.

Le conseil régional, lors de sa séance du 17 décembre 1999 a voté un budget de 1 million de Francs pour réaliser une expertise. C'est un point très positif, qui peut servir pour obtenir de la SNCF et de la RFF des dédommagements amiables en cas d'augmentation des nuisances. Mais seul une expertise dont l'expert a été désigné par un tribunal permet de réclamer judiciairement l'indemnisation de préjudices.

C'est pourquoi, l'AIPEEF (Association des maires des communes riveraines, dont Gagny) va déposer un référé préventif au tribunal administratif de Melun. Chaque commune pourra choisir cinq points caractéristiques pour faire les mesures.

Il semble que Gagny ait choisi de situer ces points sur les territoires et bâtiments appartenant à la commune, excluant en cela tout domaine privé dont elle n'est pas propriétaire !!

Fort de son agrément Gagny Environnement envisage de se joindre au référé pour proposer également des points de mesures chez des particuliers concernés et volontaires.

Si vous êtes un particulier propriétaire de votre logement ou pavillon ou le président du conseil syndical d'un immeuble en bordure de la ligne SNCF, que vous subissez déjà des nuisances sonores ou vibratoires et que vous craigniez que le TGV ne les aggrave, prenez contact avec l'association. Nous verrons ce que nous pouvons faire en fonction des demandes et des frais d'expertise.

5 - Plan de Déplacements Urbains

Une affiche apposée sur les panneaux réservés à l'affichage administratif avertit les gabiniens qu'une enquête publique sur le Plan de Déplacements Urbains aura lieu du 2 juin au 13 juillet 2000, avec la présence d'un commissaire enquêteur à la mairie de Gagny le 10 juin 2000 de 9h à 12h.

Cette enquête publique constitue la sixième phase d'une procédure administrative menée par le préfet de région avec concertation dans chaque département depuis 1997.

Nul doute que peu de nos concitoyens, faute d'information et de concertation locale, puissent avoir une idée précise sur ce sujet qui aura un

impact environnemental important pour la prochaine décennie. Les adhérents de Gagny Environnement ont pour leur part été informés dès 1997 grâce à la participation de quelques membres de l'association aux réunions départementales de concertation.

Un large exposé de ce problème a été présenté lors de la dernière assemblée générale. Vous pouvez aussi obtenir tous les détails sur le site internet : www.pduif.org

La loi définit les orientations du PDU

- La diminution du trafic automobile,
- Le développement des transports collectifs et des moyens de Déplacements économes (bicyclette, marche à pied rollers etc...),
- L'aménagement et l'exploitation du réseau principal de voirie,
- Le stationnement,
- Le transport et les livraisons des marchandises,

A Gagny le conseil municipal a adopté lors de la dernière séance un texte général faisant des réserves qui malheureusement ne présentait pas d'étude concrète ni de propositions détaillées.

Gagny Environnement rappelle que le PDU propose une amélioration de l'existant et non la création de nouveaux réseaux comme par exemple l'élargissement ou le déplacement de la RN 370.

Que représente le PDU

Tel qu'il se présente, le PDU constitue une bonne approche des problèmes de mobilité et de transport en Ile de France. Les solutions préconisées sont multiples et parfois novatrices, mais il est à craindre qu'elles ne soient que partiellement appliquées, voire ignorées, faute de prescriptions strictes. La nécessaire diminution de la circulation automobile n'est pas un sujet porteur et les maires en général manifestent une frilosité certaine, voire même un certain scepticisme car le projet paraît être en contradiction avec la politique automobile actuelle. Beaucoup de personnes assimilent le PDU à la seule restriction de l'usage de l'automobile ce qui n'est pas le cas. Le PDU fixe des objectifs qui doivent être repris par les documents d'urbanisme (stationnement, partage de la voirie, zones piétonnes, pistes cyclables, rollers etc...) et qui auront une incidence directe sur notre vie de tous les jours.

Le PDU et Gagny Environnement

Gagny Environnement a transmis en son temps, ses remarques au Préfet avec copie au Maire de Gagny. L'association ne manquera pas de rédiger une note de synthèse qui sera remise au commissaire enquêteur pour être annexée au dossier d'enquête.

Le PDU et les gabiniens

Gagny Environnement vous conseille d'aller voir en mairie les cartes et les annexes du dossier dans lesquelles une fiche associée à chaque mesure donne le rappel du diagnostic (situation actuelle), le futur proche si rien n'est mis en œuvre, ainsi que des propositions d'actions.

Les moyens retenus sont importants et représentent près de 21 milliards de Francs pour la région Ile-de-France.

L'association incite donc tous les gabiniens à consulter le dossier en mairie, analyser les cartes, lire les annexes, comparer avec les communes avoisinantes et écrire leurs observations dans le cahier prévu à cet effet.

Jean Denis, Secrétaire général